



TRAIT D'UNION CASTELTHÉBALDAIS



RETOUR EN IMAGES



Réception à l'honneur de M. Pénisson pour les palmes académiques qu'il a reçues du Recteur de l'académie le 15 février



Concours des vins le 3 mars 2013 organisé par l'association des vignerons. M. Chénard Thierry a reçu la médaille d'or pour son muscadet 2012



Action du CEL : Initiative Océane à Saint Brévin le 23 mars 2013



Activités Passerelle et Espace Jeunes



Remise des cartes d'électeurs aux jeunes de 18 ans le 6 avril 2013



Inauguration du départ des sentiers de la CCSMG devant l'Espace Bois Joli. Les fiches des sentiers sont à télécharger sur : www.cc-sevre-maine-goulaine.fr

www.chateau-thebaud.fr

→ PERMANENCES DES ÉLUS

- **Le maire : Jean-Paul Loyer**
Affaires générales
tous les jours sur rendez-vous
- **1^{er} adjoint : Philippe Allier**
Urbanisme, finances
mercredi matin sur rendez-vous.
- **2^{ème} adjoint : Alain Blaise**
Affaires scolaires et périscolaires
samedi de 9h30 à 11h sur rendez-vous.
- **3^{ème} adjoint : Michel Douillard**
Voirie, bâtiment, assainissement
lundi de 14h à 16 h sur rendez-vous.
- **4^{ème} adjointe : Jacqueline Levesque**
Affaires sociales et communication
mardi de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous.
- **5^{ème} adjoint : Michel Moreau**
Vie associative, sport et culture
mercredi de 15h à 17h30 sur rendez-vous.

→ HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi	8h30/12h	13h30/17h30
Mardi	8h30/12h	Fermé au public l'après-midi
Mer.	8h30/12h30	14h/17h30
Jeu.	8h30/12h	13h30/17h30
Ven.	8h30/12h	Fermé au public l'après-midi
Sam.	9h/11h30	Permanence de l'état-civil

☎ 02 40 06 53 18

E-mail : mairie.chateau-thebaud@orange.fr

Site internet : www.chateau-thebaud.fr

→ GARDES DE NUIT ET WEEK-END

Médecins et ambulances	☎ 15
Gendarmerie	☎ 17
Pharmacie de garde	☎ 3237



La réforme des rythmes scolaires sera applicable dès la rentrée prochaine.

La commune de Château-Thébaud va sans doute être la seule du vignoble à ne pas demander de dérogation pour repousser la mise en place de cette réforme en 2014.

Cette décision de l'équipe municipale mérite d'être expliquée.

Le but de cette réforme est de permettre aux enfants de mieux apprendre et de favoriser la réussite de tous les élèves. Cet objectif pédagogique va entraîner la mise en place d'une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant.

Les directrices des deux établissements Ecole Marcel Canonnet et Ecole Saint Joseph étant favorables à la mise en place de la réforme, la commission et le service Enfance Jeunesse en ont étudié la faisabilité.

L'équipe municipale a considéré que la construction de ce projet éducatif local était possible compte tenu de son expérience et qu'il serait dommage d'attendre 2014. En effet depuis presque 15 ans, dans le cadre du CEL (Contrat Educatif Local) le service Enfance Jeunesse gère le temps méridien des élèves des deux établissements. La mise en place de cette réforme est en fait un ajustement des horaires de nos agents et une organisation adaptée à cette réforme.

Un comité consultatif a été créé et il se réunit régulièrement pour organiser cette réforme.

Il faut préciser que la commune bénéficiera de l'aide de l'Etat pour l'année 2013.

Nous voici à un an des prochaines élections municipales. J'ai souhaité que déjà le bilan du travail et des actions de mon équipe sortante vous soit présenté. Toutes les promesses faites lors de notre campagne de 2008 ont été tenues, d'autres non prévues s'y sont ajoutées. C'est un bilan dû au travail de tous dans tous les domaines (services, fonctionnement, investissements) qui vous est présenté en image dans ce journal municipal.

D'ici la fin de l'année 2013 vous verrez encore d'autres réalisations naître dans le quartier du presbytère et celui de Saint Thomas.

Les communes comme la nôtre doivent à leurs habitants les modernisations qu'ils espèrent, ce sont toutes vos aspirations qui ont entretenu la motivation de mon équipe.

Le Maire, Jean-Paul LOYER

Directeur de la publication : Jean-Paul Loyer
Responsable de la communication : Jacqueline Levesque
Nombre d'exemplaires : 1 300.
Dépôt légal : 2^e trimestre 2013



Conception et impression :
IMPRIMERIE 2000 Vieilleville
Tél. 02 51 31 08 40

La couverture du bulletin est imprimée avec des encres végétales sur papier non chloré et l'intérieur sur papier 100% recyclé.

L'IMPRIMERIE 2000 respecte l'environnement et est labellisée IMPRIM'VERT.



Sommaire

La Vie Municipale - page 2 à 23

Compte rendus des Conseils municipaux
La commission Archives
Bilan du mandat
Interview
Les bénévoles à l'honneur
Enfance Jeunesse
Rythmes scolaires
Conseil Municipal des Enfants
CCAS
Bravo
Canicule

La Vie scolaire - page 24

- Ecole Marcel Canonnet
- Ecole Saint-Joseph

La Vie Associative - page 25 à 27

Balivernes
Evènement Marc Charlot
Comité des fêtes
Fusion des Club de Football Château-Thébaud et Saint Fiacre
Alcool Assistance la Croix d'or

Infos Pratiques - page 27 à 30

Rappels administratifs

Etat Civil
Propriétaires de chevaux
Lutte contre les cambriolages
Brûlage des déchets verts
Calendrier des manifestations
Processionnaires du pin
Cimetière
Divers

Intercommunalité - page 31 à 32

Office de tourisme du Vignoble nantais
Vignoble Nantais - SCOT
Lieu d'accueil enfants-parents
Espace Info Energie

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Compte rendu Conseil Municipal du 10 décembre 2012

■ Cession d'immeuble : parcelle AB29 (le Patronage)

Approbation du projet de construction de 6 logements aidés

M. le Maire rappelle que ce projet a déjà été voté en conseil en novembre dernier mais qu'il convient de rapporter la délibération du 12 novembre 2012 compte-tenu de l'absence d'estimation des domaines, bien que celle-ci avait été sollicitée au préalable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants) le Conseil Municipal :

RAPPORTE la délibération n°1 du 12 novembre 2012

APPROUVE le projet de construction de 6 logements aidés porté par le Groupe Gambetta

APPROUVE le projet de cession de la parcelle AB 29 pour le groupe Gambetta au prix net vendeur de 1,00€

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte correspondant

■ Dissolution du SIVOM de la Herdrie et modalités de répartition des actifs et passifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été arrêté le 23 décembre 2011 et que ce schéma prévoit la dissolution du Syndicat intercommunal de la zone de recrutement du lycée de la Herdrie. Il rappelle également que cette dissolution doit être engagée avant le 31 décembre prochain.

Il rappelle enfin que lors du recueil d'avis sur le projet de schéma, le SIVOM s'était prononcé favorablement à la dissolution et qu'aucune des communes membres ne s'y était opposée.

Le présent rapport a pour objet de proposer la dissolution du SIVOM, que Monsieur le Préfet validera par la suite en prenant un arrêté de dissolution si le projet soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres a obtenu leur accord exprimé à la majorité qualifiée¹.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants) le Conseil Municipal :

Approuve la dissolution du syndicat intercommunal à vocation multiple de la zone de recrutement du lycée de la Herdrie

Décide de retenir, par dérogation aux règles statutaires, les conditions suivantes de liquidation du syndicat :

- L'actif et le passif, constatés au moment de la dissolution, seront intégralement transférés à la commune de Basse-Goulaine le jour de la dissolution du syndicat
- Les contrats passés par le SIVOM et toujours en cours à la

date de la dissolution seront transférés à la commune de Basse-Goulaine et assumés par celle-ci jusqu'à leur date d'expiration ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

■ Subvention à l'association Pont Caffino

M. le Maire rappelle que dans le cadre du financement du site, les communes et les associations sont appelées à participer au fonctionnement. SEVRAVAL sollicite un soutien de 5 000€. M. le Maire propose une somme de 4 000€.

M. MOREAU précise que rien n'avait été demandé à la commune jusqu'à présent et que SEVRAVAL devra encore assumer la moitié des charges de fonctionnement du site.

M. TUAL, président de l'association Pont Caffino, indique que si son association assurait les locations de week-ends le déficit d'exploitation serait comblé. Il rappelle également que le club occupe 90% des locaux sans contrepartie. M. TUAL trouve inappropriés certains termes du courrier de l'Amicale Laïque et souhaite que les dirigeants du club prennent leurs responsabilités.

Mme HERMON rappelle que les associations ne paient pas pour les locaux mis à disposition. Concernant l'exploitation « commerciale » du site, Mme SAHRAOUI précise que d'autres associations peuvent percevoir aussi des entrées payantes, comme le Théâtre par exemple.

M. BOUSSONNIERE demande quelles charges restent à SEVRAVAL. M. MOREAU évoque l'entretien des berges, des arbres et toutes les grosses réparations des bâtiments.

M. le Maire indique par ailleurs que l'avenir du site sera discuté lors de la visite du Président du Conseil général en janvier 2013.

M. ALLIER fait remarquer une question de principe portant sur le fait de subventionner l'utilisation d'un équipement extérieur à la commune. Faudra-t-il le faire pour d'autres cas similaires ?

M. le Maire insiste pour que la commune fasse l'effort malgré les questions de fonds car les autres partenaires font l'effort financier. Les conseillers conviennent qu'il ne s'agit pas d'une subvention annuelle et qu'une remise en question du fonctionnement entre les 2 associations doit être négociée.

M. le Maire demande tout d'abord si les conseillers sont d'accord pour participer :

Après en avoir délibéré, par dix-sept (17) voix pour et deux (2) abstentions (19 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Pont Caffino.

M. le Maire propose donc de verser une somme de 4000€.

Après en avoir délibéré, par quatre (4) voix contre, treize (13) voix pour et deux (2) abstentions (19 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4000€ à l'association Pont Caffino pour 2013 et s'engage à son inscription au budget primitif 2013

DEMANDE aux acteurs concernés une remise à plat complète du fonctionnement du site et des relations entre les associations en 2013.

■ Contrat d'association avec l'école Saint-Joseph: subvention de fonctionnement à l'école 2013

M. BLAISE rappelle que la convention de subventionnement s'achève au 31/12/2012. Celle-ci est liée au contrat d'association conclu avec l'école. Conformément à la réglementation le montant proposé est équivalent au coût d'un élève du public (majoré de 3%) étant donné que les estimations sont basées sur l'exercice 2011.

Il est donc proposé un montant de 592.39€/élève/an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement de 592,39 €/an et par élève pour 2013 et s'engage à l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2013,

FIXE comme référence d'indexation pour 2014, l'indice INSEE relatif au coût de la vie,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention de subventionnement

■ Convention de gestion du temps méridien avec l'école Saint-Joseph

M. BLAISE rappelle que la gestion des élèves fréquentant le restaurant scolaire relève par principe de la collectivité. Comme convenu avec les représentants de l'école, les élèves après le repas sont surveillés au sein de l'école par le personnel de St-Joseph. La commune assume les repas et les navettes. La convention permettra de régulariser cette pratique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de gestion du temps méridien avec l'école St-Joseph,

AUTORISE M. le Maire à signer la présente convention

■ Subvention de fonctionnement à la piscine des Hauts-Thébaudières

Vu la délibération n°1 du conseil municipal du 9 juillet 2012, Vu la demande de la mairie de Vertou en date du 22 novembre 2012,

M. le Maire rappelle que le conseil a déjà pris un engagement de principe pour participer au déficit d'exploitation de l'équipement pour l'année 2012-2013. La commune de Vertou nous sollicite pour l'année 2013/2014 pour un montant supérieur étant donné le retrait de deux communes. (9 220€).

M. le maire indique que nous n'avons pas le choix car l'instruction à la natation est obligatoire dans les programmes scolaires et nous n'avons pas d'autre équipement à proposer. Il y aura des évolutions du fonctionnement du site et peut être des projets au niveau intercommunal à suivre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement de 4 220 € pour 2013 et s'engage à l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2013,

S'ENGAGE au versement d'une subvention de fonctionnement de 9 220 € pour 2014 et s'engage à l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2014,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de subventionnement

■ Rapport annuel de la CCSMG`

M. le Maire précise que les conseillers ont reçu le rapport annuel par courriel et trouve sa présentation bien faite. M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions à ce sujet.

Considérant qu'il n'y a pas de remarque à ce titre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants) le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport annuel 2011 de la Communauté de Communes Sèvre, Maine et Goulaine.

■ Décision modificative n°2 au budget communal

M. ALLIER rappelle que ce point avait été examiné par la commission finances le 2 octobre dernier, à l'exception des engagements suivants, financés par les dépenses imprévues inscrites au budget primitif :

- maîtrise d'œuvre de la bibliothèque, travaux supplémentaires de la mairie, démolition rte de Caffino...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision modificative n°2 au budget communal ci-après :

- Fonctionnement : 24 587,00 €

- Investissement : 35 986,00 €

LA VIE MUNICIPALE

■ Mise en accessibilité PMR de la mairie

Vu la délibération n°9 du conseil municipal du 20 février 2012 approuvant le projet et son financement,
Vu la décision modificative n°2 du 10 décembre 2012,
M. le Maire indique qu'il est nécessaire de réajuster le plan de financement du projet car la collectivité a souhaité profiter des travaux pour rénover les sanitaires et certains sols de la mairie qui datent de 1975. Conformément au point précédent il convient d'autoriser ces dépenses.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE les marchés suivants :

Entreprise	lots	prix € HT
BATISCOPE	1 Gros œuvre	8 946,04
MCA Sèvre et Maine	2 menuiseries ext	14 548,00
AMV Aubry Atlantique	3 Cloisons menuiseries int,	4 061,65
SARL FIEVRE Nicolas	4 faïence carrelage	7 553,00
SPIDE CHAUVEAU	5 peintures	3 496,56
SARL Mouillé Didier	6 Plomberie	4 451,97
Install'Service	7 électricité	1 890,00
ESCALEV	8 élévateur	9 053,50
	Total	54 000,72

■ Schéma directeur d'assainissement

Vu l'avis d'annonce publique à la concurrence publié le 23/10/2012,

Vu la délibération n°3 du conseil municipal du 12 novembre 2012,

M. le Maire précise que lors du conseil du 12 novembre 2012 une somme de 15 000€ a été prévue. Après consultation et négociation l'offre de l'entreprise ARTELIA est la mieux disante à 16 235,70€ TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE la proposition de l'entreprise ARTELIA au prix de 16 235,70€ TTC

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat correspondant

APPROUVE l'inscription d'une somme de 17 000€ budget assainissement

APPROUVE la décision modificative n°2 au budget assainissement ci-après :

Investissement :

23 Immobilisation en cours	- 2 000,00 €
2315 Installations, matériels...	- 2 000,00 €
203 Frais d'étude,...	+ 2 000,00 €
2031 Frais d'étude (schéma,...)	+ 2 000,00 €
Total	0,00 €

AUTORISE M. le Maire à signer les avenants suivants, compte-tenu de l'impossibilité technique de réaliser une tranchée sur le parvis de la mairie, le raccordement sera réalisé par l'intérieur par le plombier :

-lot 1 : moins-value de 918,00€ HT

-lot 6 : plus-value de 934,64€ HT

■ Marché d'assurance du personnel statutaire

Considérant l'échéance au 31/12/2012 du contrat d'assurance du personnel statutaire,

Vu l'avis d'annonce publique à la concurrence publiée le 25/10/2012,

M. le Maire indique que suite à la consultation, l'offre de MMA-Quatrem est la mieux-disante au taux de 4%. Il faut noter que le taux de rémunération et l'attributaire sont les mêmes que le contrat en cours. Il convient d'autoriser le maire à signer le contrat

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE la proposition de MMA QUATREM au taux de rémunération fixé à 4% de la masse salariale

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat correspondant

Compte rendu Conseil Municipal du 14 janvier 2013

■ Modification au tableau des effectifs

Vu la liste d'aptitude de la catégorie B établie par arrêté du Centre de Gestion le 4 décembre 2012,

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre d'une promotion interne, il est proposé un avancement dans un nouveau grade pour un agent du service administratif. Il est précisé que ce nouveau grade correspond davantage aux missions de l'agent.

La modification suivante est proposée à effet du 1^{er} février 2013 :

- création d'un poste de rédacteur.
- suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification suivante au tableau des effectifs

- création d'un poste de rédacteur.
- suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

■ Précisions sur la délibération du 31 mars 2003 relative au régime indemnitaire concernant la prime annuelle.

M. le Maire indique que le trésor public demande de préciser la délibération car il n'est pas spécifié si la prime annuelle est versée aux fonctionnaires stagiaires. Cette disposition, autrement appelée « treizième mois » (traitement de base indiciaire uniquement) existe pourtant depuis 1985 et bénéficie à tous les agents titulaires et non titulaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants) le Conseil Municipal :

CONFIRME que la prime annuelle est versée :

- par moitié en juin puis en novembre de chaque année
- aux fonctionnaires titulaires et stagiaires
- aux agents non titulaires à partir d'une durée continue de service supérieure à 6 mois
- n'est pas versée au contrat de droit privé, type contrat aidé (emploi d'avenir, contrat d'adaptation, contrat d'apprentissage,...)

■ Modification des statuts de la CCSMG : création d'une LAEP

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 novembre 2012,

Mme LEVESQUE rappelle que les missions du domaine de l'action en faveur des personnes, notamment au sein du Relais Assistantes Maternelles évoluent. Entre autres :

- L'élargissement des publics éligibles à l'accueil, au conseil et assistance du RAM entraîne également une charge supplémentaire du service : les gardes d'enfant à domicile sont particulièrement concernées,

- Le suivi des Maisons d'Assistantes Maternelles ainsi que les nouvelles structures en volonté d'implantation sur le territoire,

- Les actions nouvelles à engager pour favoriser le renouvellement et la professionnalisation des Assistantes Maternelles,

- Les ateliers parents organisés sur l'année.

La commission Action en Faveur des Personnes a par ailleurs travaillé sur le projet de Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) :

Ce lieu a pour objectif de favoriser la relation parent-enfant, en dehors de toute visée thérapeutique. C'est un soutien à la parentalité.

Les objectifs sont :

- accompagner et valoriser les rôles et les compétences des parents
- les accompagner dans l'élaboration de repères quant aux différentes phases de développement de leur enfant
- permettre l'expression des parents sur leur vécu et celui de leur enfant
- faciliter l'intégration des familles dans le tissu local et parfois rompre l'isolement
- préparer la séparation parent-enfant et favoriser l'autonomie de l'enfant
- faciliter la socialisation du jeune enfant
- prévenir les situations de négligence ou de violence

Le projet peut être initié dans le cadre d'un contrat enfance jeunesse, dispositif qui soutient le développement des services à la population.

Celui-ci peut être mis à contribution sur les charges générées par ce service qui impliquera, dans son développement une présence de personnel supplémentaire dans le service du RAM.

Le bureau communautaire a validé ces orientations et donné sa faveur à ce dispositif.

Le conseil communautaire du 22 novembre 2012 a approuvé à l'occasion cette évolution du service, sous réserve de l'approbation par une majorité qualifiée des communes membres, sur l'extension de la compétence Action sociale d'intérêt communautaire au Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

Mme LEVESQUE précise qu'un bilan sera fait au bout de 6 mois et que le public visé est la petite enfance (0 à 4 ans).

LA VIE MUNICIPALE

Le financement est assuré par la CCSMG et le soutien du conseil général et de la CAF.

Après en avoir délibéré, par seize (16) voix pour et deux (2) abstentions (18 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine, suivante :

Extrait des statuts (nouvelle mention en gras) :

« Actions en faveur des personnes :

1. Action sociale d'intérêt communautaire

- mise en place de relais d'assistantes maternelles,

- **mise en place de Lieu d'Accueil Enfants-Parents**

- création d'équipements de crèche(s) ou d'antenne(s) de crèche(s),

- participation à des dispositifs extra-communautaires (CLIC, Mission Locale). »

■ Règlements intérieurs de l'accueil de loisirs et de la passerelle.

M. BLAISE explique qu'il convient de modifier ces règlements car certaines familles réservaient mais les enfants ne venaient pas sans que le service en soit préalablement informé. Dans ce cas le service était parfois contraint de refuser des inscriptions de dernières minutes alors qu'il restait des places. Par ailleurs il faut prévoir la possibilité pour les 11-13 ans présents à l'accueil de loisirs de rejoindre la passerelle (mercredi après-midi).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE Les modifications suivantes au règlement intérieur de l'accueil de loisirs :

- Page 1, art 1: « Les enfants de 11-12 ans qui fréquentent l'ALSH le mercredi ou durant les vacances scolaires peuvent désormais accéder aux animations de la passerelle 11-12 ans sur demande de la famille. »

- Page 2, art 5: « Pour l'organisation du service, il est impératif d'informer le service de l'absence du ou des enfants étant donné le nombre de places limitées, toute absence injustifiée constitue un frein au bon fonctionnement du service. »

APPROUVE Les modifications suivantes au règlement de la Passerelle :

Est ajouté à l'Article 5 –la mention suivante :

« Tous les enfants ayant 11 et 12 ans côtoyant le centre de loisirs, les mercredis et durant les vacances scolaires, ont la possibilité, en accord avec les parents et les animateurs, d'avoir accès aux activités Passerelle. »

■ Demande d'étude au SYDELA* : éclairage public de la bibliothèque

*Syndicat Intercommunal d'Electrification de Loire-Atlantique
M. DOUILLARD indique que les participations du syndicat d'électrification ont changé en faveur des communes rurales. Ainsi en matière d'éclairage public, les extensions de réseau sont subventionnées à 80 % et l'appareillage à 40 %.

Il propose donc que l'étude d'éclairage et la maîtrise d'œuvre des parkings et du jardin public de la bibliothèque soient confiées au SYDELA.

Le conseil sera de nouveau sollicité après l'étude afin de valider le coût restant à la charge de la collectivité, une fois déduite la participation du syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE le recours aux services du SYDELA dans le cadre de l'étude d'éclairage et la maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un éclairage public des espaces publics de la bibliothèque municipale.

■ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire rappelle les débats lors de la réunion de travail du conseil du 10 janvier dernier. Concernant le projet des « Landes » il demande que soit officialisée par un vote en conseil la position de la majorité des conseillers.

La question de la suspension jusqu'à nouvel ordre du projet d'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU des Landes est mis en délibéré:

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE la suspension de la réflexion sur le dossier de la zone 2AU des Landes.

Dates à retenir

✓ Inscriptions transports scolaires

Samedi 25 mai 2013 - Mairie de Château-Thébaud de 9h à 12h

✓ Forum des associations

Samedi 7 septembre 2013 – Salle des Sports

Compte rendu Conseil Municipal du 18 février 2013

■ Compte de gestion - budget communal 2012

M. ALLIER présente les comptes de l'exercice 2012. Il souligne en particulier que ces bons résultats permettront de réaliser le projet de bibliothèque municipale sans emprunter, donc sans endettement supplémentaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte de gestion 2012 du Budget Communal du Trésorier Municipal conforme au compte administratif dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	2 072 227	1 687 812,95	461 0003,71		461 0003,71	
Recettes	2 072 227	2 148 816,66				
Section d'investissement						
Dépenses	1 200 275	466 196,38	108 290,21	319 704,83	427 995,04	102 853,00
Recettes	1 200 275	574 486,59				
Ensemble						
Dépenses	3 272 502	2 154 009,33	569 293,92	319 704,83	888 998,75	102 853,00
Recettes	3 272 502	2 723 303,25				
Résultat exercice (y compris les RAR) :					888 998,75	

■ Compte administratif du budget communal 2012 (Voir point 1)

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de M. ALLIER Philippe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur LOYER Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants),

LUI DONNE acte de la présentation faite du compte administratif,

■ Compte de gestion du budget assainissement 2012

M. ALLIER présente les comptes de l'exercice 2012. Il rappelle qu'une subvention d'équilibre de 21 000€ environ du budget principal a été versée en 2012 afin de renforcer les ressources propres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants), le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte de gestion 2012 du Budget assainissement du Trésorier Municipal conforme au compte administratif dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat
Dépenses	108 171	85 180,33	11 806,01	401,24	12 207,25
Recettes	108 171	85 180,33			
Section d'investissement					
Dépenses	157 816	57 079,54	13 968,69	- 47 734,15	- 33 765,46
Recettes	157 816	71 048,23			
Ensemble					
Dépenses	265 987	142 259,87	25 774,70	- 47 332,91	- 21,558,21
Recettes	265 987	168 034,57			

LA VIE MUNICIPALE

■ Compte administratif du budget assainissement 2012 (Voir point 3)

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de M. ALLIER Philippe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur LOYER Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants),

LUI DONNE acte de la présentation faite du compte administratif

■ Compte de gestion du budget commerce 2012

M. ALLIER présente les comptes de l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants), le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte de gestion 2012 du Budget commerce du Trésorier Municipal conforme au compte administratif dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat
Dépenses	10 416	3 096,78	7 314,30	401,24	7 314,30
Recettes	10 416	10 411,08			
Section d'investissement					
Dépenses	14 000	6 108,45	2 649,34	- 6 172,275	- 3 522,93
Recettes	14 000	8 757,79			
Ensemble					
Dépenses	24 416	9 205,23	9 963,64	- 6 172,27	3 791,37
Recettes	24 416	19 168,87			

■ Compte administratif du budget commerce 2012 (Voir point 5)

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de M. ALLIER Philippe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur LOYER Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants), le Conseil Municipal :

LUI DONNE acte de la présentation faite du compte administratif,

■ Assainissement collectif : forfait puits et réserves d'eaux-pluviales

M. DOUILLARD explique que le raccordement à un puits ou à une réserve d'eaux-pluviales des habitations desservies par l'assainissement collectif a pour conséquence une perte de recette pour la collectivité et le fermier. En effet le coût de l'assainissement est basé sur la consommation d'eau potable. Il est donc proposé de voter un forfait de 30 m2 par personne. Toutefois si la consommation d'eau potable est supérieure au forfait, la facturation sera établie conformément à l'index du compteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe de facturation du service d'assainissement au forfait dans le cas d'habitation dont les ressources en eau ne proviennent pas exclusivement du service d'eau mais partiellement ou totalement issues de puits, de réserves d'eaux pluviales ou d'autres ressources.

FIXE le forfait à 30m3 par personne, par foyer et par an

■ Demandes de subventions pour le projet de bibliothèque municipale. au titre de la DETR 2013 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et de la réserve parlementaire

Vu la délibération du 12 novembre 2012 approuvant le projet et son plan de financement

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet de bibliothèque municipale il est possible de solliciter d'autres subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants) le Conseil Municipal :

SOLLICITE un soutien financier conformément au plan de financement ci-après de :

- Monsieur le sénateur Guerriau au titre de la réserve parlementaire

LA VIE MUNICIPALE

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique au titre de la DETR 2013

Dépenses	en Euros HT	en Euros TTC
Travaux rez de chaussée.....	301 500360 594
Travaux logements (étage)	--
Aménagement ext, VRD, Parkings.....	301 000359 996
Maîtrise d'œuvre (BET compris)	59 34670 978
Assurances D.O.....	3 0153 606
Coordination SPS	9051 082
Contrôle technique.....	2 4122 885
Mobilier	3 0153 606
Frais de dossier, reprographie, annonces... ..	1 8092 164
Dépense imprévues (5%)	15 07518 030
Total	688 077822 940

Recettes

Subventions	observation
Conseil général	Lecture publique CTD
Conseil général	patrimoine culturel FAC
Feader-Pays	plafond
Société Total	forfait isolation
Réserve parlementaire	20 000
DETR 2013	20 000
FCTVA	134 863
Autofinancement	551 077
Emprunt	-
	688 077
	822 940

■ Création d'une commission de réflexion : urbanisation de la rue du Prieuré

M. Maire informe l'assemblée que plusieurs demandes d'acquisition de terrains communaux par des professionnels paramédicaux ont été reçues en mairie. Il propose la création d'un groupe de travail. A ce titre l'ensemble du conseil se réunira le lundi 25 février prochain afin d'examiner ces demandes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE la création d'un groupe de travail chargé de la réflexion sur l'urbanisation du quartier Saint-Thomas (rue du Prieuré) composé pour l'heure de l'ensemble du conseil municipal.

■ Approbation de l'inventaire des zones humides et des haies

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet OCE Environnement a réalisé l'étude de l'inventaire des zones humides et des haies.

Sur la commune de Château-Thébaud, environ 200 hectares ont été classés en zones humides, ce qui représente 11,3% du territoire communal. Le réseau bocager compte 739 haies et représente un linéaire de 61,27 km.

Une fois la cartographie réalisée, des cartes thématiques

ont pu être dressées en fonction des caractéristiques des zones humides et des haies. Ainsi, il a pu être identifié les zones du territoire jouant un rôle important pour la qualité de la ressource en eau. Il s'agit principalement des zones inondables et des bordures de cours d'eau.

Le diagnostic communal constitue un document d'aide à la planification pour la commune. L'équipe municipale a ainsi identifié les contraintes liées aux zones humides sur son territoire et pourra élaborer un projet de révision de PLU cohérent avec les enjeux du territoire en :

- maintenant les zones humides de moindre intérêt cultivées en zone A ;
- classant les zones humides d'intérêt pour la ressource en eau et les zones humides ne présentant pas d'enjeu agricole en zone N ;
- maintenant la zone 2AUh sur les parcelles des Landes hors des zones répertoriées comme humides ;
- ne maintenant pas en zone 2AU les parcelles de la Poterie.

Le classement des haies en «espaces boisés classés» ou au titre de la Loi Paysage sera lui à définir en concertation avec le bureau d'urbanisme en charge de la révision du PLU.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE l'inventaire des zones humides et des haies de la commune de Château-Thébaud

SOLLICITE l'avis de la commission locale de l'eau

■ Intercommunalité : voirie d'intérêt communautaire Intégration de linéaire supplémentaire et déduction des charges relatives sur l'attribution de compensation (CLECT)

M. ALLIER précise que la commune de Château-Thébaud n'est pas impactée par cette mesure dans la mesure où les voies concernées se situent sur Haute-Goulaine et la Haye-Fouassière. Seules ces deux communes verront donc leur attribution de compensation baisser.

Plusieurs conseillers s'étonnent que soit proposée la voie de Tournebride car il ne s'agit pas d'une voie d'un parc d'activités et la desserte est davantage destinée aux habitations qu'à des commerces ou des entreprises.

Les conseillers estiment par ailleurs que l'avis des conseils ne devrait pas être sollicité avant que le conseil communautaire ne vote. Il est rappelé que les procédures prévoient une délibération de l'EPCI avant de le soumettre aux conseils des communes membres.

Après en avoir délibéré, par neuf (9) voix contre, une (1) abstention et huit (8) voix pour (18 votants) le Conseil Municipal :

DESAPPROUVE l'intégration de linéaire de voirie supplémentaire et l'évaluation et déduction des charges relatives à la voirie d'intérêt communautaire pour l'attribution de compensation, considérant que la voirie concernée n'est pas d'intérêt communautaire.

LA VIE MUNICIPALE

■ Enfance-jeunesse : Bilan des camps d'été 2012

M. BLAISE présente le bilan des camps d'été 2012
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants) le Conseil Municipal :
APPROUVE le bilan des camps 2012

■ Enfance-jeunesse : Projet de camps d'été 2013 et vote des tarifs

M. BLAISE présente les projets des séjours pour 2013.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants) le Conseil Municipal :
APPROUVE le projet des camps d'été 2013 et **FIXE** les tarifs.
Ils sont consultables sur le site internet de la commune.

■ Accueil d'un stagiaire : espaces verts-environnement

Vu le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008,
M. DOUILLARD indique que la commune a été sollicitée afin d'accueillir un stagiaire de niveau bac+3, dans le domaine des espaces verts et de l'environnement.
Le thème du stage portera sur la mise en place d'un plan de désherbage et un plan de gestion différencié des espaces verts. Ce travail sera intéressant pour le service technique en particulier pour la qualité de notre embellissement et pour le respect environnemental de ceux-ci.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants) le Conseil Municipal :
APPROUVE l'accueil d'un élève stagiaire au sein du service technique du 4 mars 2013 au 3 juin 2013.
APPROUVE le versement d'une gratification fixée à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale et ce dès le 1er jour de stage.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de stage avec l'élève concerné et son établissement de rattachement.

■ Mise en place du conseil municipal d'enfants

Mme HERMON rappelle que ce projet initié par la commission enfance-jeunesse fait partie du Contrat Educatif Local (CEL) et a pour objectif principal de familiariser les élèves à la démocratie locale. Elle explique par ailleurs que la commission s'est inspirée des travaux de la ville de Haute-Goulaine pour mener à bien sa réflexion.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants) le Conseil Municipal :
APPROUVE la création d'un conseil municipal d'enfants
AUTORISE le règlement du conseil municipal d'enfants
APPROUVE la création d'une commission chargée du conseil municipal d'enfants, composée des membres suivants : Mr Alain BLAISE, Mme Viviane HERMON, Mme Valérie LECORNET, Mr Nicolas TOUZEAU et Mr Roger TUAL.

■ Projet de convention avec le Département de Loire-Atlantique pour la jeunesse de ce territoire

M. BLAISE présente ce projet de conventionnement destiné à remplacer les contrats éducatifs locaux. Ce partenariat a pour objet de définir les conditions dans lesquels le département apporte son soutien à la commune pour tous les projets jeunesse et d'éducation populaire visant les jeunes de 7 à 25 ans.
Durée de la convention : janvier 2013 à décembre 2015)
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants) le Conseil Municipal :
APPROUVE le Projet de convention avec le Département de Loire-Atlantique pour la jeunesse de ce territoire
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

■ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Réforme des rythmes scolaires

M. BLAISE indique que la commune envisage la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en 2013. Une demande de dérogation pour reporter cette réforme n'est pas envisagée pour le moment. Suite à une première réunion avec les établissements scolaires le 24 janvier dernier, un consensus s'est dégagé pour ne pas la retarder.
M. BLAISE précise que les conditions sont favorables du fait de l'existence d'un contrat éducatif local développé. Par ailleurs le calendrier électoral 2014 et l'attribution d'une subvention pour la 1ère année incite la collectivité à franchir le pas.
M. BOUSSONNIERE demande qu'une attention particulière soit portée aux associations dont les activités se déroulent le mercredi matin (danse, basket, musique,...)

Projet de fusion des communautés de Communes

M. ALLIER indique que tous les conseils municipaux du vignoble nantais se réuniront simultanément le jeudi 27 juin 2013 afin d'approuver ce nouveau schéma. Des réunions de présentation aux conseils seront organisées.

Compte rendu Conseil Municipal du 11 mars 2013

■ Taux des taxes locales 2013

M. ALLIER propose, conformément à la proposition de la commission finances, une augmentation de 1% sur les taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti. M. ALLIER précise que nos taux restent dans la moyenne départementale hormis la taxe d'habitation plus faible chez nous.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 votants), le Conseil Municipal :

APPROUVE les taux suivants :	2013
Taxe d'habitation.....	14,48%
Taxe foncière (Bâti).....	18,52%
Taxe foncière (Non bâti)	47,79%

■ Budget primitif communal 2013

M. ALLIER présente les budgets dans son ensemble, conformément aux conclusions de la commission finances réunie le 26 février dernier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 votants), le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget primitif communal pour 2013 suivant : fonctionnement 2 111 160,00 €, investissement : 1 349 867,00 €

M. le Maire remercie Philippe ALLIER, la commission Finances et les services pour le travail effectué.

■ Vote des subventions 2013

M. ALLIER propose, conformément aux propositions de la commission finances, une augmentation de 2% des subventions pour 2013 sauf pour les subventions faisant l'objet de convention ou d'indexations spécifiques (*).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 votants), le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions suivantes :

SUBVENTIONS COMMUNALES	2013
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	
A.F.N. et ACPG	154
A.D.M.R.....	934
Donneurs de sang	114
Amicale des Sapeurs Pompiers	774
Club des Amis Réunis.....	161
Comité des Fêtes.....	480
Comité des Fêtes :Feu d'artifice.....	835
Société de chasse communale	104
Enveloppe globale associations communales	8 744
Enveloppe d'aides exceptionnelles asso. communales.....	2 000

SUBVENTIONS SCOLAIRES	2013
Fournitures scolaires	65
Ecole Marcel Canonnet de Château-T (cpte 6067).....	65
Ecole St -Joseph de Château-Thébaud	13,53
Collège Jean Monnet à Vertou	13,53
Collège Lucie Aubrac de Vertou	13,53
Collège St Blaise de Vertou.....	13,53
Collège public d'Aigrefeuille.....	13,53
Collège de la Maine d'Aigrefeuille.....	13,53
Déplacements & Classes de découverte	
Ecole Marcel Canonnet de Château-Thébaud.....	22,49
Ecole St -Joseph de Château-Thébaud	22,49
Aide au sport scolaire	
Ecole Marcel Canonnet de Château-T (Amicale L)	2
Ecole St -Joseph de Château-Thébaud	2

AUTRES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

*A.D.I.C.L.A. (Ass.d'Information Communale de Loire-Atlantique).....	433,05
*A.D.I.L. (Ass.Départ.pour l'Information sur le Logement)	702,09
Vacances et familles 44.....	40
ADAPEI	70
Prévention Routière.....	70
Les Restaurants du Coeur	100
Le Secours Catholique Français.....	100
Association de lutte contre les myopathies (AFM).....	40
*Le Souvenir Français	10
*Fédération des Œuvres Laïques (FAL 44).....	150
FORUM (archives)	30
Subventions Enseignement Technique	
Chambre des métiers de Vendée	12,77
Chambre des métiers de Loire-Atlantique	12,77
Chambre des métiers d'Ille et Vilaine.....	12,77
AFPBTP44	12,77
Lycée Tech et Prof. agric. Briacé.....	12,77
Maison Familiale Rurale Clisson	12,77
Maison Familiale Rurale Carquefou	12,77
Participations aux dépenses de fonctionnement école privée	
Ecole St-Joseph de Château-Thébaud	592,39
Ecole privée, classes d'adaptation	293
Autres scolarisations	
Scolarisation enfant handicapé (ADAPEI)	138
Scolarisation inst. médico-éducatif.....	138

LA VIE MUNICIPALE

DONNE délégation de pouvoir à la commission sport, culture et vie associative afin de répartir les enveloppes de subventions, à savoir l'enveloppe globale de subvention et l'enveloppe destinée aux subventions exceptionnelles. Les conseillers municipaux seront tenus informés de cette répartition (montants et bénéficiaires).

■ Budget primitif assainissement 2013

M. ALLIER présente le budget dans son ensemble, conformément aux conclusions de la commission finances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 votants), le Conseil Municipal :

REPORTE le déficit d'investissement 2012, soit 33 766 €

APPROUVE le budget primitif assainissement 2013.

Fonctionnement : 87 955,00 €

Investissement : 102 032,00 €

■ Budget primitif 2013 du commerce de proximité

M. ALLIER présente les conclusions de la commission Finances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 votants), le Conseil Municipal :

REPORTE le déficit d'investissement 2012, soit 3 523,00 €

APPROUVE le budget primitif du commerce 2013.

Fonctionnement : 10 416,00 €

Investissement : 14 155,00 €

■ Modification au tableau des effectifs

Vu la délibération du conseil municipal du 14 janvier 2013 relative au tableau des effectifs,

M. le Maire précise que dans le cadre d'une proposition d'avancements de grades concernant 4 agents, il est proposé de modifier le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification suivante :

Postes à supprimer	Nb de poste	Postes à créer
Attaché territorial	1	Attaché principal
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet	2	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet

■ Service enfance jeunesse – Bilans 2012

M. BLAISE présente les bilans et estime qu'ils sont bons dans l'ensemble.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE les bilans.

■ Demande de subvention au titre des amendes de Police 2012

M. DOUILLARD rappelle qu'un groupe de travail a été créé par le conseil afin d'étudier la faisabilité de liaisons douces entre les hameaux et le bourg. Ainsi il a été demandé à la DDTM dans le cadre de l'ATESAT (aide technique de l'Etat aux collectivités) d'étudier une liaison entre la Butterie et le bourg.

L'estimation du coût des travaux en fonction du tracé choisi varie de 150 000 à 216 000€ HT. Les conseillers estiment que l'opération est trop onéreuse et demandent de rationaliser les postes de travaux. M DOUILLARD indique qu'il faut réexaminer ce projet et à ce titre une réunion est prévue le 19 mars prochain. Il est toutefois nécessaire de se positionner avant la fin du mois au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, par quatorze (14) voix pour et trois (3) abstentions (17 votants) le Conseil Municipal :

APPROUVE l'étude d'un projet de liaison piétonne et cycliste reliant la Butterie au bourg.

SOLLICITE le soutien financier de l'Etat au titre du produit des amendes de police 2012.

UN VIGNOBLE, UNE HISTOIRE

Du Moyen Âge au 18^{ième} siècle (Première partie)

Comme dans la plupart des communes de notre vignoble nantais, ce sont les Romains, venant du Latium, qui les premiers auraient introduit la culture de la vigne et le système des vignes à complant.

- **Au Moyen Âge**, le vignoble prendra de l'extension dans notre commune lors du grand encépagement du 10^{ième} siècle, œuvre des moines de l'Abbaye de Vertou. Les seigneurs qui possédaient les terres permirent aux petits exploitants d'acquérir la jouissance de celle-ci tout en conservant pour eux-mêmes la propriété du sol moyennant une rétribution lors de la récolte, généralement le tiers, le quart ou le cinquième de la vendange. Parfois, ils étaient également rétribués en œufs ou en chapons.
- **Au 13^{ième} siècle**, en 1251, l'Abbaye de Villeneuve cède à l'Abbaye de Buzay la chaussée de Château-Thébaud contre une patelle de vin (petit récipient).
- **Au 15^{ième} siècle**, en 1478, le terrier (registre foncier) de la seigneurie de Toufou relate l'acquisition par les religieuses des Couëts des droits de quart sur des vignes sises au clos de la Vieille Chaussée en Château-Thiébaud (en limite de Château-Thébaud et Aigrefeuille). En 1486, Jean Pantin et Guillemette Preseau son épouse, ont déclaré des pêcheries, des écluses, des droits de tiers et de quart sur la vendange de divers clos de vignes, des rentes et des vassaux nobles dans la paroisse de Château-Thébaud.
- **Au 16^{ième} siècle**, le Duc Jean V de Bretagne fait cultiver un plant bourguignon, cépage rouge et blanc sur son domaine de St Herblain. Il lui donne le nom de Berligou. Le commerce du vin s'étend et transite dans des gabares sur les rivières de la Sèvre, de la Maine, de la Divatte en Loire. Durant ce siècle, un nouveau cépage : le Melon de Bourgogne est introduit en Sud Loire. Il deviendra plus tard le « Muscadet ».
- **Au 17^{ième} siècle**, les commerçants Hollandais installés à Nantes donnent une nouvelle impulsion au vignoble et développent un autre cépage : la Folle blanche porteur du Gros Plant. Il s'agissait alors de produire abondamment du vin pour le distiller en eau-de-vie afin de faciliter sa conservation et son transport sur les grands bateaux des navigateurs explorateurs. Des villages se sont développés au bord des rivières : Port Domino au Pallet, Bel Abord (Port Bahuaud) et Port Bodin à Château-Thébaud pour acheminer les barriques de vins jusqu'au port de Nantes.



En 1605, les carmélites des Couëts vont acquérir un droit de quart sur des vignes situées à la Vieille Chaussée. Egalement, elles acquièrent à la Branchetière des terres labourables, des vignes tenues par Michel et Julien Hervouet, François Moreau, Julien Dugast et consorts, des prés ainsi que des vignes situés entre la Maine, la Turmelière et la Barbotière.

En 1690, le Prieuré Saint Thomas possède 30 hommées (1 ha 33) de vignes et 20 hommées à la Jarrie près du chemin de la Taillée qui lui rapporte 30 hectolitres par année soit un rendement de 13,3 hl par ha. De plus, le Prieuré lève le quart et le dixième des vendanges sur les villages de la Biluterie (Butterie), la Placelière, la Noë, les Croix et au Chêne pour un total de 92 hl.

- **Au 18^{ième} siècle**, en 1709, une gelée exceptionnelle de moins 30° C dévasta la majeure partie du vignoble. A partir de cette époque, les plantations de Melon de Bourgogne, cépage qui avait le mieux résisté au gel ont pris de l'extension. Le vin issu de ce plant reçut définitivement le nom de Muscadet.

Vers la fin du 18^{ième} siècle, la seigneurie de la Bourdinière possédait 1 500 hommées de vignes à devoir de tiers et de quart ainsi que 150 hommées à la main ce qui porte à environ 72 ha l'étendue de ses possessions en vignes pour un revenu annuel de 4 000 F.

A partir de 1768, l'abbé Le Lou, seigneur de la Chasseloire possédait également de la terre à vignes sur ce territoire spécialement sur le coteau qui descend de la Giétrie vers la Maine. En cinq ans, il va acquérir l'ensemble du clos de Chénusson (ou Chusson ou encore Sénusson), celui de la Changeterie planté en vignes franches c'est-à-dire en dehors du régime de bail à complant.

Le vignoble de Château-Thébaud est très morcelé à la suite d'échanges, d'héritages et d'achats et cela s'accroît jusqu'au milieu du XXI^{ème} siècle. Nombreux sont les petits exploitants cultivant de petites parcelles de 50 à 300 pieds de vigne. Ce phénomène s'est accentué à cause du bail à complant.

(la suite prochain N°)

Pour la commission

P. Lechat

LA VIE MUNICIPALE



En début d'année, le club de Basket Sèvre et Maine a reçu le challenge du fair-play par le comité départemental du basket. Depuis 4 ans, le club est désigné comme le club le plus fair-play. Un seul club du département a reçu cette distinction.

C'est ce club où prédomine le bon état d'esprit que nous avons décidé d'interviewer cette fois. Nous avons rencontré Annie Lamy correspondante du club et Béatrice Brulé la trésorière.

Connaissez-vous l'historique du club, qui en est à l'origine ?

Le club de basket a été créé en 1963 par le Patronage sous l'impulsion du curé PATRON. Il y avait dans la cours de l'école un panneau de basket où les élèves passaient beaucoup de temps à faire des paniers. Pour commencer les entraînements, le père PATRON fait venir des filles du Pallet. Ensuite Luc MOREAU sera leur premier entraîneur. Le premier président est M. DOUILLARD Jean. L'équipe est composée de filles de Château-Thébaud : Annick DOUILLARD, Danielle MOREAU, Huguette DOUILLARD, Marie-Jeanne JAMIN, Edith POUPLARD, Micheline HUCHET.....et s'appelle « l'Aurore de Château-Thébaud ». Les premiers déplacements se font en vélo pour les communes les plus proches puis en voiture avec les bonnes volontés, Mr DERIEZ le boulanger, Le père PATRON, Jean DOUILLARD, Marcel HUCHET...

40 ans plus tard, devant le manque d'effectif, une entente est créée avec les clubs de Saint Fiacre et la Haye Fouassière. Puis en mai 2004, les 3 président(e)s de l'époque décident conjointement de fusionner pour former le BSM (BASKET SEVRE ET MAINE).

Quel est le bureau actuel ?

Il y a 7 bénévoles dans le Bureau Principal dont le président Mr Quilici Christophe, la trésorière Mme Brulé Béatrice, la secrétaire Mme Poiron Régine...

Au total, le Conseil d'Administration est représenté par 24 personnes.

Quel sont vos effectifs et nombres d'équipe ?

Nous avons 220 adhérents (joueurs + bureau)

- 15 équipes jeunes : 1 équipe école de basket (6 ans), 3 équipes mini-poussins (U9), 3 équipes poussins (U11), 3 équipes benjamins (U13), 1 équipe minimales (U15), 2 équipes cadets (U17) et 2 équipes juniors (U20).

- 5 équipes séniors en entente avec Haute Goulaine, 1 équipe réserve et 2 équipes loisirs.

Les 2 équipes benjamin(e)s évoluent en élites. Les autres équipes en départemental.

Les effectifs de Château-Thébaud étaient de 27 en 2011-2012. Ils sont de 40 cette saison.

« Le changement des horaires scolaires risque cependant de

ENTRETIEN AVEC LE BASKET SEVRE ET MAINE ET LES MEMBRES DE LA COMMISSION INFOS ET COMMUNICATION

poser problème l'année prochaine car les petits s'entraînent le mercredi matin. Il faudra trouver d'autres horaires compatibles pour les enfants et les entraîneurs ».

Nous avons également 23 entraîneurs ou coaches et 3 arbitres officiels (Alan Hervio, Sandra Lamy et Justine Vollant).

Le club a d'ailleurs mis en place une école d'arbitrage. Deux entraîneurs prennent en charge certains élèves pour faire une dizaine de séances d'arbitrage afin de les sensibiliser et les motiver pour devenir de futurs arbitres.

Quel est votre mode de fonctionnement pour les entraînements et les matchs ?

Les entraînements ont lieu sur les 4 terrains (1 à Château-Thébaud, 1 à Saint Fiacre et 2 à la Haye Fouassière).

Les matchs des jeunes se font à Saint Fiacre ou Château-Thébaud le samedi et à la Haye Fouassière le dimanche pour les adultes.

Organisez vous des manifestations dans le courant de l'année ?

Nous organisons 2 tournois de jeunes en octobre et février et un tournoi de parents où ce sont les enfants qui deviennent les coaches des parents.

Pour la convivialité, nous organisons également une soirée « cochon » à Saint Fiacre en février mars.

« Notre problème pour organiser des manifestations sur Château-Thébaud est la disponibilité de la salle de sport le samedi »

Nous réalisons également « la nuit du basket », le 4 mai cette année. C'est un tournoi 3x3 ouvert à tous, licenciés ou non à partir de 16 ans.

Enfin notre assemblée générale qui aura lieu cette année le 7 juin salle des Arcades.

Avez-vous des projets ou un message à faire passer ?

Notre projet pour la saison prochaine est d'étendre notre entente avec Haute Goulaine pour certaines équipes jeunes.

Nous recrutons toujours de nouveaux joueurs, bénévoles, coaches et arbitres pour faire tourner au mieux le club.

Si vous avez besoin de renseignements vous pouvez contacter Mme Annie LAMY au 02.40.06.57.31 ou par mail : lamy.babin@wanadoo.fr

Les principaux projets réalisés par l'équipe municipale depuis son élection en 2008



Mise en service de la station d'assainissement du bourg

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT



Amélioration thermique des bâtiments existants par le changement d'ouvertures à l'école



Réhabilitation du presbytère en bibliothèque
Démarrage des travaux en juillet 2013



Ecole Marcel Canonnet
Aménagement de la cour de l'école
Réalisation de préaux et sanitaire



Aménagement du giratoire du Moulin Chupin

Mise en accessibilité de la mairie et de la salle de la Tour pour les personnes à mobilité réduite.



Aménagement de la rue de la Forge



Mise en sécurité du virage route de la Giétrie



Aménagement route de Montbert avec piste cyclable



Rénovation du calvaire de la croix de Bretonnet



Création d'un columbarium



Obtention de la "Première Fleur"

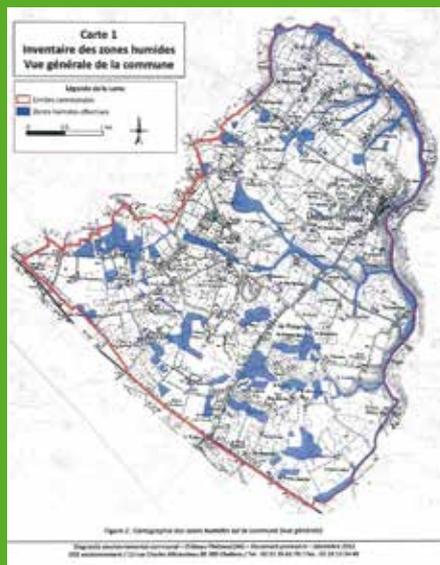


Embellissement des entrées du bourg



Mise en service du sentier pédestre du Bois Joli

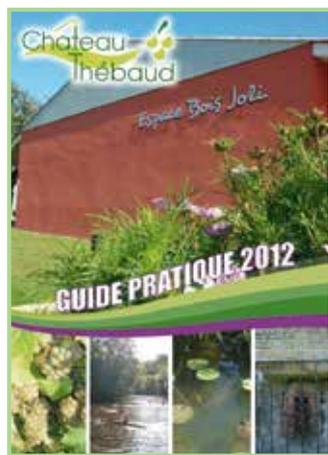
INFORMATION ET COMMUNICATION



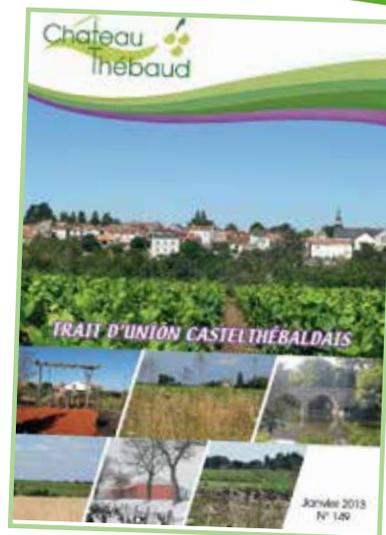
Inventaire des zones humides



Création du site internet



Guide pratique



Nouvelle charte graphique de notre journal municipal

URBANISME

Nombre de permis de construire délivrés.

Année	Nouvelles constructions depuis 2008
2008	12
2009	9
2010	16
2012	4
2013	5
Total	46

La commune est passée de 2 794 habitants en 2008, à 2 862 habitants en 2012.



Etude stratégique sur l'avenir de la Commune pour les 20 ans à venir

ACTIONS VERS L'ENFANCE JEUNESSE



Signature du contrat enfance-jeunesse avec la C.A.F.



Création d'un Conseil Municipal des Enfants



Réouverture de l'Espace Jeunes



Renégociation du contrat d'association avec l'OGEC de l'école St Joseph



Mise en place de nouveaux services : accueil de loisirs le mercredi et pour les 3-5 ans pendant les vacances, nuitées et camps d'été.



ACTIONS VERS LES ASSOCIATIONS

Mise en service de l'Espace Bois Joli





(Forum des associations)

Accompagnement de la vie sportive et culturelle.

Règlement régissant les relations communales et associatives



Remise de la médaille de la ville aux bénévoles associatifs

ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES



Ecoute et aide des familles en difficultés

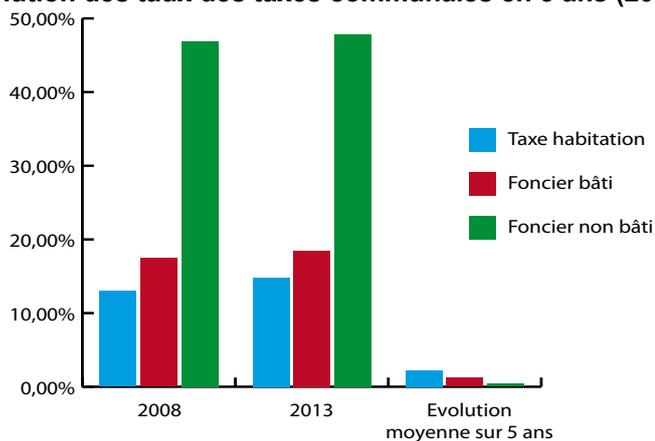


Mise à disposition au Groupe Gambetta du Patronage pour la construction de 6 logements sociaux disponibles en 2014.

ECONOMIE ET FINANCES

Finances : Maîtrise de l'évolution des taux d'imposition 2008/2013

Evolution des taux des taxes communales en 5 ans (2008-2013)



	2008	2013	Evolution moyenne sur 5 ans
Taxe habitation	12,99%	14,85%	2,20%
Foncier bâti	17,45%	18,52%	1,20%
Foncier non bâti	46,85%	47,79%	0,40%

Investissement depuis 2008

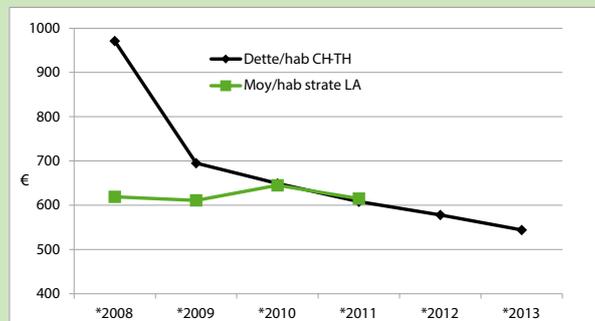
Total : 7 429 128 €

Moyenne par an : 1 238 188 €

Capital de la dette remboursé depuis le début du mandat : 961 456 €

Nouveaux emprunts : 0 €

Endettement de notre commune pendant la durée du mandat



En 2008 pendant la durée de la construction de la salle du Bois joli, nous avons emprunté beaucoup en particulier pour financer la TVA

Dés que celle-ci nous a été reversée en 2009, nous avons remboursé cet excès d'emprunts.

DES TÉMOIGNAGES POUR DES NOUVEAUX ARRIVANTS BIEN INTÉGRÉS !

Stéphane et Nadia

Stéphane et Nadia sont arrivés sur notre commune depuis février 2011.

Ils habitaient auparavant sur la commune de Rezé dans un appartement au 2^{ème} étage et ne connaissaient pas le vignoble. Ils avaient envie d'un petit chez eux à la campagne à proximité de leur travail.

Ils ont trouvé une petite maison à vendre dans le bourg de Château-Thébaud et ont eu le « coup de cœur » pour notre commune proche de la ville. Ils apprécient le calme de notre vignoble, la proximité des petits commerces, et la gentillesse de leurs voisins.

Concernant les associations, ils verront plus tard mais Nadia a déjà été contactée par l'une d'entre elles.



Hélène et Chantal

Hélène, son compagnon et leurs 2 enfants sont arrivés sur notre commune en août 2012.

Chantal la maman d'Hélène, future retraitée, les a suivis dans leur périple. Ils ont quitté la région de Pau (Pyrénées-Atlantiques) pour venir habiter à Château-Thébaud.

Pourquoi Château-Thébaud ? Pour des raisons professionnelles. Hélène et son compagnon ont demandé leur mutation en Vendée tout en souhaitant habiter dans le Sud Loire. Ils ont trouvé la maison à leur convenance sur notre commune tout à l'entrée du bourg.

Chantal loge dans le cœur du bourg. Elle apprécie son calme qui lui rappelle celui où elle habitait en Normandie.

Elle s'est vite investie dans des associations où elle a été très bien accueillie.

Hélène sa fille en arrivant en août a trouvé au premier abord un bourg « sans vie » et au fil des semaines s'est vite rendu compte que les activités existaient et que cela était très agréable de vivre à Château-Thébaud malgré des petits problèmes de stationnement.

Hélène et sa famille apprécient l'environnement de Caffino et adorent faire des balades.

Quant à l'école, les deux enfants d'Hélène se sont très vite intégrés.



LES BÉNÉVOLES À L'HONNEUR

Le Vendredi 4 janvier 2013, lors de la cérémonie des vœux, Monsieur Le Maire a remis la médaille de la ville à deux bénévoles, Mme Marie Claire Lechat et M. Joseph Vallé.

Mme Marie Claire Lechat se dévoue au sein de l'association ADMR (Aide à domicile en milieu rural) depuis de nombreuses années et est également membre actif du CCAS.

Cette médaille récompense son attachement au bien-être des personnes âgées et sa vivacité à répondre aux familles concernant l'organisation du maintien à domicile de leurs parents.

M. Joseph Vallé est nommé en 1956 instituteur et va faire 27 ans d'enseignement à l'école privée de Château-Thébaud. Il

deviendra directeur en 1961 après le départ de M. L'Abbé Civel. Pendant ces nombreuses années, M. Vallé a participé à la vie de l'école comme à celle de l'organisation des kermesses. Il fut secrétaire comptable de l'OGEC

Durant les années 1950 à 1970, il fut secrétaire comptable de la Mutuelle bétail, de la CUMA ainsi que du Secours Mutuel.

De 1953 à 1965, il fut élu au conseil municipal pendant trois mandats dont deux en tant qu'adjoint.

M. Vallé s'implique aussi dans de nombreuses activités :

Président de la Caisse Rurale

Participant actif à la troupe de théâtre du patronage,

Il fut à l'origine de l'association des donneurs de sang de Château-Thébaud.

LA VIE MUNICIPALE

INFO ENFANCE JEUNESSE

ALSH et Passerelle 11-13 ans :

Séjours et nuitées été 2013 : les séjours et les nuitées proposés cette année par la commune ont connu un vif succès, en effet, ce sont 50 enfants de 8 à 13 ans qui découvriront la magnifique île bretonne de BELLE-ÎLE EN MER début juillet. Le séjour ANJOU SPORT NATURE pour les 8-11 ans n'est pas encore tout à fait complet. Il se déroulera du 26 au 30 août à La Jaille-Yvon (49). Les enfants de 6 à 8 ans se rendront à CAFFINO et à CLISSON pour deux jours et une nuit. Il reste encore quelques places pour CAFFINO.

La plaquette des séjours et nuitées est téléchargeable sur le site internet de la commune.

Pour tout renseignement complémentaire : Fabien/Aurélien au 02-28-21-34-66

Retour sur les actions du CEL Mars 2013 :

- stage panopticon : réalisons nos propres films

Défi relevé par 16 jeunes du 4 au 6 mars. Cette animation était encadrée par l'association « les petits débrouillards »

Passer derrière la caméra, réinventer des effets spéciaux à la Méliès, prendre la parole, interviewer les voisins,... autant de façons de produire nos propres médias, tout en prenant le temps de l'apprentissage par l'expérimentation et du travail d'équipe.

En seulement trois jours, plusieurs films et panopticons (photo panoramique + son) ont été réalisés. Tout a été projeté en fin d'atelier aux parents et aux curieux venus en nombre !

Vous pourrez retrouver un extrait de leur travail sur le site des petits débrouillards <http://www.lespetitsdebrouillards-paysdelaloire.org>

- Initiative Océane

Pour la seconde fois, la commune de Château-Thébaud a mis en place, dans le cadre de son CEL, les initiatives océanes le samedi 23 mars. Cette action s'inscrit dans une démarche citoyenne portée par l'association Surfrider Foundation Europe et consiste à sensibiliser la population à la problématique des déchets aquatiques par des opérations de nettoyage.

Cette année, nous nous sommes rendus sur la grande plage de Saint-Brévin les pins où nous avons récolté non moins de 18 sacs poubelle bien remplis soit environ 120 kilos de déchets.

De plus, la météo nous a permis de partager un repas participatif et éco-citoyen sur la plage, dans la bonne humeur. Nous remercions d'ailleurs les enfants des deux écoles ayant participé aux ateliers cuisine sur le temps du midi avec Aurélien.

Bravo et merci aux familles, aux élus et aux animateurs pour leur engagement.

Rendez-vous à tous l'année prochaine pour un nouveau challenge !

INSCRIPTIONS :

ALSH été 2013

Cet été, l'accueil de loisirs accueillera vos enfants **du 8 au 27 juillet et du 19 au 31 août**.

Le dépôt des fiches d'inscription se fera **du 27 au 31 mai** sur les temps de l'accueil périscolaire.

Périscolaire et l'accueil de loisirs du Mercredi

Les dossiers d'inscription pour la rentrée 2013/2014 pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs du mercredi seront disponibles **à partir du 3 juin 2013** et seront à remettre au Service Enfance Jeunesse 8 rue du prieuré **avant le 5 juillet**.

Renseignements Tél. : 02.28.21.34.66

Nous vous demandons de respecter ce délai afin de préparer la rentrée dans les meilleures conditions.

RYTHMES SCOLAIRES

Le conseil municipal de Février a validé la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013

Notre décision a été prise dans l'intérêt de l'enfant avec pour objectif de mieux répartir les horaires de classe sur la semaine et d'alléger la journée de classe.

Cette mise en place s'avère notamment possible compte tenu de notre expérience. En effet à Château-Thébaud les enfants des écoles bénéficient depuis une quinzaine d'années d'animations sur le temps méridien.

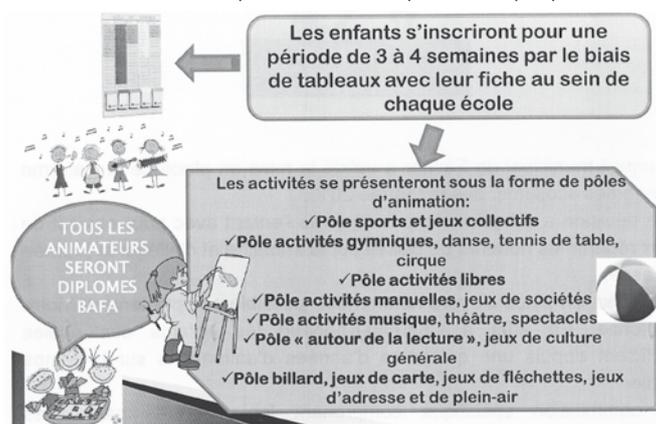
Une commission spécifique comprenant les différents partenaires concernés, chefs d'établissements, parents d'élèves, DDEN, Amicale Laïque, associations, commission école, commission Enfance-Jeunesse travaille sur le sujet.

Le choix s'est porté sur le mercredi matin, ce qui rejoint également la proposition du Conseil Général qui le préconise pour les transports scolaires.

Bien sûr, cette réforme des rythmes scolaires n'est pas simple à mettre en application. Des difficultés surgissent au fur et à mesure de notre réflexion (planning des agents, fonctionnement de la restauration du mercredi midi, etc.....)

Le service enfance jeunesse travaille sur la mise en place des TAP (Temps d'activités périscolaires)

Ci-dessous un exemple d'activités qui seront proposées



Cette liste sera complétée en fonction des propositions associatives qui seront encadrées par nos services.

En fin d'année, une journée test (organisation de la prochaine rentrée scolaire) nous permettra de valider et de corriger si nécessaire notre mode de fonctionnement.

Des bilans seront réalisés régulièrement notamment lors du premier trimestre pour d'éventuelles modifications afin que cette réforme favorise la réussite de tous les élèves de notre commune.

La commission

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Depuis le début du mandat les élus se préoccupent du bien être des enfants de notre commune. Les nouveaux services jeunesse ont permis aux enfants de Château-Thébaud de s'épanouir dans différents domaines.

Aujourd'hui, nous voulons aller plus loin et donner la parole aux enfants en écoutant leurs souhaits et en les accompagnant dans leurs futurs projets.

Le Conseil municipal dans sa séance du 18 février 2013 a décidé de créer un Conseil Municipal des Enfants. Cette création est la concrétisation du travail mené par la commission enfance jeunesse en concertation avec les directeurs des deux écoles et les animateurs de notre commune.

Ses objectifs :

Initier les enfants à la démocratie et à la citoyenneté, favoriser leur participation à la vie de la communauté pour l'intérêt général, les faire s'exprimer dans le respect constant des autres.

Sa composition :

Le Conseil Municipal des Enfants sera composé de 12 jeunes de Château-Thébaud scolarisés au jour des élections prévues le 22 mai, dans les classes de CM1 et CM2 des deux écoles. Les jeunes conseillers seront élus par les élèves de CE2, CM1 et CM2 de leur école pour un mandat de 2 ans, à l'exception du 1er Conseil où les élus issus des niveaux CM2 n'officieront que pendant une année.

Son fonctionnement :

Les conseillers se réuniront en assemblées plénières publiques quatre fois par an. La 1ère réunion, prévue le 14 juin à 18H30 en mairie, sera consacrée à l'installation officielle du Conseil et à l'adoption de la charte du conseiller enfant. Les jeunes élus se partageront également en deux commissions de travail.

Les écoles sont déjà fortement investies dans la démarche électorale qui débutera officiellement par le dépôt des déclarations de candidatures (candidatures soumises à autorisation parentale) entre le 15 avril et le 7 Mai.

La campagne électorale, en collaboration avec les enseignants et les animateurs, se déroulera au sein de chaque école du 7 mai au 21 mai.

Le mercredi 22 mai, jour des élections, le dépouillement et la proclamation des résultats s'effectueront salle du Bois de la Haie à 16h45.

Les parents sont cordialement invités à participer à la proclamation des résultats.

Vous pourrez trouver sur le site de la commune de plus amples renseignements sur le Conseil Municipal des Enfants et notamment son règlement intérieur.

Vous êtes, vous parents, également des acteurs essentiels de la démarche et nous comptons sur votre aide pour que cette première élection d'un Conseil Municipal des Enfants à Château Thébaud soit une belle expérience pour nos jeunes.

La commission CME



Le vendredi 12 Avril à l'Espace Bois Joli, les élus ont présenté la démarche aux enfants

LA VIE MUNICIPALE

LE CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) C'EST QUOI ?

Le CCAS est un établissement public communal. Il est composé d'un président : M. Jean-Paul Loyer maire de la commune, de membres élus au sein du conseil municipal et des membres nommés par le maire représentant des associations de familles, personnes âgées, handicapés.

Sa mission est d'apporter une aide financière et administrative aux habitants les plus nécessiteux de la commune quels que soient leur âge, leur statut social et leur difficulté.

A quoi sert-il ?

Pour les familles

Concrètement les membres du CCAS écoutent, orientent ou proposent des aides ponctuelles en cas de grande nécessité.

Ils orientent les demandeurs

- vers des organismes tels que les assistantes sociales du CMS du Loroux Bottereau ou les conseillers en économie sociale et familiale de la CAF
- vers les associations caritatives comme la Banque Humanitaire au Pallet ou le Secours Catholique par exemple.
- vers les services Asur du Centre St Yves pour le relogement ou vers le bailleur social Habitat 44 pour une inscription afin d'obtenir un logement aidé
- vers la Mission Locale pour des jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi ou vers le Relais-Emploi de la Communauté de Communes.

Ils attribuent une aide urgence pour un besoin alimentaire ou une aide énergétique (EDF, GDF, SAUR).

Chaque demande est différente et étudiée au cas par cas par les membres du conseil d'administration.

Les membres du CCAS ont des obligations légales de confidentialité vis à vis des personnes, les échanges s'effectuent dans la plus grande discrétion.

Pour les familles avec des jeunes enfants

Le CCAS accorde aux familles inscrivant leur enfant dans un centre de loisirs autre que celui de la commune, une aide aux vacances en fonction du quotient familial.

Pour nos aînés, le CCAS

- se fait le relais du dossier destiné à la mise en place de la Téléalarme géré par le Conseil Général
- les oriente vers les services du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) afin de faciliter l'organisation du maintien à domicile,
- délivre les cartes de transport Lila à la demande pour des déplacements à l'extérieur de notre commune
- anime la Semaine Bleue en partenariat avec la communauté de communes

Des membres du CCAS rendent visite régulièrement aux personnes isolées sur notre commune et portent au mois de janvier de chaque année des friandises à chaque castelthébaldaï résidant maintenant dans une maison de retraite.

Permanence du CCAS à la mairie de Château-Thébaud le mardi de 9 h à 12 h

BRAVO

BRAVO aux bénévoles du CCAS qui sont allés à la rencontre des castelthébaldaï et castelthébaldaïes résidant en maison de retraite.

Ce sont 18 personnes réparties sur les EPHAD d'Aigrefeuille, Clisson, Vertou, Geneston qui ont été ainsi visitées par les bénévoles du CCAS.

Les friandises offertes par le CCAS (Centre communal d'action sociale) sont toujours les bienvenues mais ce qui touche nos aînés c'est bien sûr la visite qui leur est faite.

Partis de la commune récemment ou depuis de longues années, c'est toujours avec beaucoup d'émotion qu'ils accueillent nos bénévoles et qu'ils les remercient de ne pas les avoir oubliés.

C'est aussi un bonheur partagé pour les membres du CCAS qui reçoivent beaucoup de nos aînés.

CANICULE - ÉTÉ 2013

Seniors, pour votre sécurité ayez les bons réflexes

Les personnes **âgées de + de 65 ans, fragilisées par la maladie et vivant seules, les personnes adultes handicapées, domiciliées à Château-Thébaud sont invitées à se faire recenser en mairie** afin que les services d'urgence soient informés rapidement de leur situation.

Cette démarche est volontaire et fera l'objet de votre part ou de votre représentant légal d'une demande **en mairie**.

N'hésitez pas à aider et à vous faire aider :

Demandez de l'aide à un parent, un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise. Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes.

Contactez votre médecin, votre pharmacien :

Si vous prenez des médicaments, ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.

Pour plus d'informations :

- Consulter régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France.
- Consulter votre médecin traitant.
- Contacter votre mairie : 02.40.06.53.18
- Consulter le Centre Local d'Information et de Coordination « VILLES VILL'AGES » 02 28 01 82 24



BIBLIOTHÈQUE : QUAND SERA-T-ELLE "LIVRÉE" ?

Après une longue phase d'étude avec les bénévoles et l'architecte responsable du projet; dans quelques semaines nous connaissons les entreprises retenues pour l'aménagement des bâtiments de l'ancien presbytère. Les travaux devraient même débuter cet été.

Il s'agit non seulement de travaux visant à aménager le rez-de-chaussée en bibliothèque, mais aussi le premier étage en appartements, puis certains des bâtiments annexes en logements, enfin, d'ouvrir le jardin devant le presbytère sur les quartiers voisins, de le transformer en espace vert public et de créer des places de parking dans cette zone peu éloignée du centre bourg où il est souvent difficile de se garer.

Ce nouveau projet bibliothèque ouvre pour tous les Castelthébaldaï et l'équipe des bénévoles de nombreuses perspectives :

- Extension des heures d'ouvertures.
- Meilleur accueil du public dans un cadre plus agréable.
- Lieux mieux adaptés pour consulter les ouvrages et lire sur place.
- Aménagement plus rationnel et visible des différentes catégories de livres (adolescents, enfants, documentaires etc...).
- Choix de livres accru.

La bibliothèque pourra être également :

- Un lieu d'expositions variées, un lieu d'information sur toutes les activités culturelles.
 - Un lieu d'accueil des classes, de l'atelier bibliothèque du RAM (Relais Assistantes Maternelles).
 - Un lieu d'animation pour l'heure du conte, cercle de lecture.
- Toute l'équipe des bénévoles est prête pour rendre ce lieu agréable, convivial pour tous.

Les responsables de ce projet mettent du cœur à « l'ouvrage » pour être prêts dès l'ouverture en principe au premier semestre 2014.



LA VIE SCOLAIRE

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

St Joseph rue du Prieuré
CHATEAU-THEBAUD



« Jeu ici, toi ailleurs »

En lien avec l'opération nationale de l'UGSEL, « jeu ici, toi ailleurs », nous allons vivre, comme de nombreuses écoles en France, une journée du jeu.

Cette journée du jeu pour notre école aura lieu le **mercredi 22 mai**.

Tout au long de la journée, différents jeux seront proposés aux élèves : jeux traditionnels, jeux inventés par les enfants, jeux d'aujourd'hui, jeux sportifs...

Ce projet est basé sur 5 valeurs : générosité, fraternité, dignité, espérance et rencontre.

Nous avons débuté ce projet au mois de décembre, en rencontrant les partenaires de cette opération : **la Société Saint Vincent de Paul et Enfants du Mékong**.

Ils ont expliqué aux enfants le but de leur association, la vie des enfants du Mékong ainsi que celle d'enfants vivant dans une

grande pauvreté en France. Grâce à la vente de gâteaux, nous avons pu remettre un chèque à ces associations.

Tout au long de l'année, les enfants ont appris par le jeu, et en ont créé.

Des classes ont découvert le jeu théâtral et ont assisté **le 4 avril à une pièce « Riki et les cookies » au théâtre de Jeanne à Nantes**.

Nous concluons ce projet, **le dimanche 30 juin**, par la kermesse intitulée « **FETES VOS JEUX** »

Autres temps forts à venir :

- le **16-17 mai**, les CM vont découvrir l'escalade, la canoë et la pêche sur le site de Pont-Caffino.
- le **16 Mai** : les CP-CE iront au parc du Puy du Fou
- les **24 & 25 juin** : les enfants des classes maternelles partiront 2 jours avec nuitée au Château De la TURMELIERE à Liré (49).

ECOLE PUBLIQUE

FETE DE L'ECOLE « La musique dans la cuisine »

La fête de l'école Marcel Canonnet aura lieu cette année **les 7 et 8 juin**.

Les enfants donneront 2 représentations. Le vendredi à 19 h 00 et le samedi à 10h30 salle du Bois Joli.

Le vendredi soir, après le spectacle, une petite restauration est prévue sur place.

Le samedi midi un apéritif sera offert par les parents d'élèves dans la cour de l'école, il sera suivi d'un repas (sous réservation) puis d'animation diverses pour les petits et les grands.

Inscription pour l'année 2013/2014

En maternelle :

Les enfants nés avant ou en 2010 seront tous accueillis.

Nous vous invitons à prendre contact avec l'école sans tarder. Vous pourrez visiter les locaux, nous vous présenterons le projet d'école et répondrons à vos questions.

En élémentaire :

Tous les enfants du CP au CM2 peuvent être inscrits.

Les documents à fournir :

- les pages des vaccinations obligatoires,
- le livret de famille,
- le certificat de radiation s'il s'agit d'un changement d'école,
- le certificat d'inscription délivré par la mairie de Château-Thébaud.

Pour en savoir plus, prenez contact avec M^{me} Soulard directrice par téléphone : 02 40 06 53 10 (répondeur), par fax : 02 40 06 46 67
ou par courriel : ce.0440496A@ac-nantes.fr

LA VIE ASSOCIATIVE

MARC CHARLOT

Mort pour la France en Indochine

Le samedi 15 Juin prochain, le nom de Marc CHARLOT sera officiellement apposé sur le Monument aux Morts de la commune de Château-Thébaud.

Ce soldat de 24 ans, dont les parents tenaient à l'époque, le café-restaurant « Le Pan coupé », a été mortellement blessé le 28 Juin 1954 dans une embuscade tendue par le Viet-minh sur le convoi d'évacuation de la garnison d'Ankhé en Centre Annam, l'un des tous derniers combats de la Guerre d'Indochine



Marc, né en 1930 au Pellerin où ses parents résidaient pour raisons professionnelles, s'engage dès 16 ans dans la Marine Nationale, il effectue alors un premier séjour de deux ans en Indochine dans l'Aéronavale 1948-49. Après 6 années dans la Marine, il s'installe en 1952 à Château-Thébaud, chez ses parents, puis signe quelques mois plus tard un engagement au sein du **Bataillon Français de l'ONU** pour se battre aux côtés des Américains en Corée. Après l'Armistice, son unité, le célèbre « **Régiment de Corée** » rejoint l'Indochine en novembre 1953 et va participer dès lors à la Guerre d'Indochine jusqu'à la fin, son 1^{er} bataillon, celui de Marc y sera quasiment anéanti ! Réclamé par la famille, son corps sera rapatrié en France fin 1955 et inhumé au cimetière de la Trinité sur mer dans le tombeau de ses grands-parents maternels !

Toute la commune est conviée à 10 h 45 devant la Mairie, ce 15 Juin pour se rendre au Monument aux Morts autour de ses élus, des représentants des associations patriotiques et des anciens combattants dont quelques anciens d'Indochine et de Corée. Au cours de cette cérémonie, une plaque portant le nom de Marc CHARLOT sera dévoilée, immortalisant ainsi la mémoire et l'exemple de ce jeune soldat de la commune mort pour la France dans l'exécution de sa mission !

C'est en retrouvant dans les archives communales un télégramme, daté de 1954, adressé au maire lui demandant de prévenir les parents CHARLOT de la mort de leur fils Marc en Indochine que cet hommage a vu le jour, s'en sont suivies de longues recherches !

BOCQUILLON Jérôme

Commission Recherches Archives et Patrimoine
Souvenir Français Comité Vertou et Vignoble

BALIVERNES : RENDEZ-VOUS DE MAI

Comme chaque année l'association théâtre Balivernes présente ses «Coups de théâtre» sur deux week-ends de mai.

- La troupe se produira le **vendredi 17 et samedi 18 mai, à 20h30**, pour les deux dernières représentations sur le secteur, du «*Cercle des amateurs de littérature et de tortes aux épluchures de patates de Guernesey*». Une dernière chance pour tous ceux qui n'ont pas vu cette adaptation du roman à succès de M.A. Shaffer et A. Barrows réalisé et mis en scène par Claudine Merceron. Espace Bois Joli Château-Thébaud. Tarif réduit 5 € - plein 8 € - Réservations : 09 50 77 61 64 ou par courriel : theatre.balivernes@orange.fr

- **Du vendredi 24 au dimanche 26 mai** ce sera au tour des ateliers d'assurer le spectacle.

Vendredi et samedi, à 21 h, l'atelier adultes présentera «On n'est pas sorti du tiroir» sur une mise en scène d'Emmanuel Tudeau.

Samedi et dimanche se succéderont les spectacles des ateliers jeunes : 15 h 15 «Magie à bord» (éveil), mise en scène Salomé Noguera et «Anouck, ses rêves et ses cauchemars» (enfants) mise en scène Emilie Eouzan – 17 h 15 «Quai l'hasard» (ados), mise en scène Emilie Eouzan – 19 h «Une place» (préados) mise en scène Jean-Philippe Davodeau. Espace Bois Joli - Tarifs : atelier adultes, réduit 4 €, plein 6€- atelier jeunes, réduit 4 €, plein 5 € (le billet donne accès à tous les spectacles de l'après-midi). Restauration possible le samedi soir à 19 h 30.



LA VIE ASSOCIATIVE

LE COMITÉ DES FÊTES VOUS INFORME

Contrairement aux années précédentes, le **Feu d'Artifice** du samedi 6 juillet **aura lieu sur le terrain de football de Château-Thébaud** à partir de 22 heures.

A 21 h 15 les enfants sont invités à se présenter sur la place de l'église. Les organisateurs leur remettront un lampion pour un défilé vers le terrain.

Venez nombreux. Ambiance musicale assurée. Bar, sandwichs.

Les organisateurs vous rappellent **que les journées commerciales auront lieu les 19 et 20 octobre prochain et souhaitent organiser une exposition de peintures et sculptures** sur le site.

Tous les artistes de la commune sont les bienvenus pour venir présenter leurs œuvres.

Pour tous renseignements, merci de contacter Yves Hérel au 02.40.06.54.21 ou par e-mail à mayherel@yahoo.fr

UNE FUSION ENTRE LES CLUBS DE CHATEAU-THEBAUD ET SAINT FIACRE

Les deux clubs de football ont décidé de fusionner pour ne former qu'un seul pour la prochaine saison. La baisse des effectifs, l'encadrement, les bénévoles et bien d'autres raisons ont amené les responsables à réfléchir et à monter un projet commun. La proximité géographique de nos communes est forcément un atout non négligeable pour cette fusion. Le projet a été présenté en mairie de Château-Thébaud en présence des maires et de leurs adjoints responsable des sports.

Le nouveau club portera le nom du FOOTBALL CLUB CASTEL FIACRAIS.

Merci aux membres de la commission des deux communes concernées pour leur travail sur ce projet et **BON VENT** à cette nouvelle aventure footballistique.

ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR

Cette association, loi 1901, reconnue d'utilité publique, a pour but d'aider et d'accompagner des personnes en difficulté avec l'alcool et leur entourage.

Certaines personnes consomment trop d'alcool car elles se sentent mal dans leur peau, ont des ennuis, des envies d'oublier leurs malheurs ou d'apaiser leur souffrance.

Pour mieux comprendre cette maladie Alcool Assistance la croix d'or de Vertou vous propose deux réunions par mois animées avec des personnes qui ont côtoyé l'alcool de près ou de loin et s'engagent au respect de la confidentialité.

Le groupe de malades (personnes en difficulté avec l'alcool, personnes désirant devenir abstinents) se réunit le deuxième dimanche du mois de 10 h 00 à 12 h 00 à la salle située 22 rue Ile de France à Vertou.

Pour tout renseignement contacter : Livet Gabriel au 02 40 03 02 18 ou par Mail : gabriellivet@sfr.fr

Riou Gilbert au 02 40 59 32 00

Le groupe entourage a été créé cette année pour la famille et les amis sachant qu'une personne malade de l'alcool fait souffrir 3 personnes en moyenne (conjoint, enfant, amis, etc.)

Ces moments d'écoute, de réconfort, et de soutien ont lieu le deuxième samedi du mois de 14 h 30 à 16 h 30 à la salle située 22 rue Ile de France à Vertou.

Pour tous renseignements contacter : Bouchaud Chantal au 02 40 26 74 69

Livet Soizic au 02 40 03 02 18

SÉCURITÉ PUBLIQUE LE "17 : UN N° DE TÉLÉPHONE POUR UN GESTE CITOYEN"

Les membres de la commission « infos et communication » ont rencontré le Lieutenant Lionel Leleux, arrivé à l'automne 2012 pour prendre le commandement de la Brigade de Vertou.

Pourriez-vous nous rappeler les missions de la Gendarmerie ?

Lieutenant Lionel Leleux : Elles visent à la protection des biens et des personnes et à lutter contre la délinquance et l'insécurité sous toutes ses formes. Au quotidien, cela se décline en quatre grands axes d'efforts :

- contre les atteintes aux biens (cambriolages, vols)
- contre les atteintes aux personnes (violences physiques)
- contre les atteintes financières (escroqueries, cybercriminalité ...)
- contre l'insécurité routière

Comment est organisée la Brigade de Vertou ?

Lieutenant Lionel Leleux : Elle compte 24 gendarmes dont 4 femmes et couvre un territoire de 70 km² et 33 000 habitants représenté par les communes de Vertou, Les Sorinières, Château-Thébaud, St Fiacre. Comme le sont nos champs d'intervention, nos missions sont aussi très diverses, ce qui nous impose d'être à la fois polyvalents et de pouvoir aussi compter sur des gendarmes spécialisés dans tel ou tel domaine. A la brigade de Vertou, par exemple, deux gendarmes ont suivi des formations spécifiques, l'un pour les violences « intra familiales », l'autre pour toutes les questions en lien avec le public scolaire. Nous nous appuyons aussi, lorsque c'est nécessaire sur les autres ressources de la Compagnie de gendarmerie de Rezé en l'occurrence le PSIG (Peloton de surveillance et d'intervention de la Gendarmerie), la brigade des recherches.

Quelles sont les préoccupations prioritaires de la gendarmerie de Vertou ?

Lieutenant Lionel Leleux : Actuellement l'une des principales préoccupations concerne les atteintes aux biens, plus précisément les cambriolages chez les particuliers. En effet, depuis mi 2012, nous avons constaté une hausse de ces cambriolages sur le secteur Vertou – Château-Thébaud. Néanmoins votre commune est une des moins impactées du territoire.

Pourquoi votre démarche de communication ?

Lieutenant Lionel Leleux : Même si Château-Thébaud, commune située en milieu rural, est moins impactée par les cambriolages et les actes délictueux (vols dans les véhicules...) elle est concernée par notre démarche sécuritaire.

Quelle est votre démarche sécuritaire ?

Lieutenant Lionel Leleux : Les moyens humains et matériels dont

je dispose me permettent de faire procéder à une surveillance du territoire. Toutefois la population peut nous permettre d'optimiser notre efficacité.

Quelle pourrait être l'implication de la population de Château-Thébaud ?

Lieutenant Lionel Leleux : Dans le cadre d'une démarche citoyenne, la population peut être amenée à jouer un rôle majeur dans la lutte contre l'insécurité et les cambriolages. Le meilleur moyen serait par exemple de faire appel à la gendarmerie pour signaler tout comportement suspect en appelant le « 17 »

Avez-vous des exemples à nous donner ?

Lieutenant Lionel Leleux : Oui, dernièrement, à deux reprises, nous avons été sollicités de cette manière. Cela a permis aux militaires de la gendarmerie d'interpeller aux Sorinières et à Vertou deux équipes en flagrant délit de cambriolage par l'appel de voisins. Je préfère que nous soyons alertés « pour rien » plutôt qu'un vol soit commis. De toutes manières à partir du moment où un habitant a un doute, il ne faut pas hésiter à appeler le « 17 » jour et nuit.

Pensez-vous que les gens d'une façon générale sont réticents à appeler le « 17 » ?

Lieutenant Lionel Leleux : Je pense que beaucoup de personnes n'ont pas le réflexe de le faire et que d'autres pourraient craindre une éventuelle implication en cas d'appel à la gendarmerie. Cela ne devrait pas être le cas et le seul engagement de la personne c'est son appel téléphonique. Ce geste citoyen qui est le fruit d'une saine curiosité doit être perçu comme une marque de solidarité entre voisins. Il faut voir cela comme un acte de cohésion et de réciprocité : aujourd'hui pour votre voisin qui peut vous rendre ce service un autre jour. L'appel au « 17 » permet aux militaires de la gendarmerie d'être encore plus efficaces dans leur mission de lutter contre les cambriolages.

Contact :

Gendarmerie de Vertou
85, bd de l'Europe
44120 Vertou
Tél. : 02.40.34.41.17
N° d'urgence : 17



INFOS PRATIQUES

ETAT CIVIL



NAISSANCES

Bienvenue

Kacy DROUARD	4 Bis le grand Bar Sauvage
Inès MUSSET	Le Moulin Saint Gabriel
Olyana FERRÉ	16 la Roche aux Loups
Maïly SOMA	7 rue du Prieuré
Camille LIGNEAU	2 route de vertou
Lukas MESNARD	31 Grand'Rue
Hélène RAGOT	19 les Raudières
Nolan GUILLON	5 Bis l'Oumeau
Camille LEVESQUE	5 Brairon
Valentin LEGEAI	7 rue du Grand Clos
Ness LEBRETON	5 rue de la Grande Ouche
Antoine HOUIS	2 Place des Grands Maisons
Anatole DAVIAUD	Le Rafflay
Jules PISQUET	2 Bis rue du Prineau
Sacha SÉBILLOT	5 rue du Prieuré
Tilio LE GUERN	4 La Blanchetterie
Maya GOBIN	4 impasse du Clos de la Butterie

DÉCÈS

Souvenirs



Juan GOMEZ, 62 ans	17 le Pas Breton
Alain FONTAINE, 67 ans	les Herbillers

PAROISSE SAINT FRANÇOIS DES COTEAUX

La paroisse Saint François des Coteaux vous informe de la modification concernant la messe dominicale à Château-Thébaud.

Suite à des réaménagements d'horaires et depuis le 6 avril 2013, la messe dominicale est dorénavant célébrée le samedi soir à 18 h 45, à Château-Thébaud, une fois par mois, le 2^{ème} samedi du mois.

A l'église Saint Martin de Vertou, les messes sont célébrées le dimanche à 9 h et 11 h.

RAPPELS ADMINISTRATIFS

Recensement militaire

A effectuer par le jeune dans les 3 mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire. Présenter le livret de famille des parents, justificatif de domicile et pièce d'identité.

Cette année il s'agit des jeunes nés en 1997.

PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

L'Institut Français du cheval et de l'Équitation recense tous les lieux de détention d'équidés pour être en mesure d'intervenir rapidement en cas de problème sanitaire.

Cette déclaration obligatoire se fait :

- Sur Internet, via www.haras-nationaux.fr
- Par courrier (formulaire disponible sur demande auprès de l'IFCE).

Contact : IFCE - Tél : 0811 90 21 31 - info@ifce.fr

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

La vigilance au quotidien

Vacances, partir en toute tranquillité

La gendarmerie veille sur les logements laissés vides pour les vacances. Pour bénéficier de ce dispositif, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie votre départ avant de partir en vacances. Vous laisserez un numéro de téléphone où l'on peut vous contacter, votre destination ainsi que le nom de la personne qui s'occupe de la maison durant vos congés, le cas échéant. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Quelques conseils avant de partir :

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordante

Fermer correctement fenêtres, volets et si possible « faire vivre » votre logement par un voisin ou un ami

Ne pas laisser de grosses sommes d'argent dans votre habitation.

BRULAGE DES DECHETS VERTS

Suite à la circulaire ministérielle n°34130 du 18 novembre 2011, le brûlage des déchets verts est interdit.

Voici un résumé : Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée nuit à l'environnement, à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, y compris des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant.

Le règlement stipule par la circulaire du 18 novembre 2011 notamment que le brûlage est :

Interdit toute l'année en zone urbaine et rurale lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes un système de collecte et/ou des déchèteries.

Les habitants de la commune ont accès aux 2 déchèteries de la Communauté de Communes Sèvre, Maine et Goulaine, qui sont à la Haye-Fouassière et à Haute-Goulaine (Vous pourrez retrouver les horaires d'ouverture sur les sites Internet de la Commune et de la Communauté de Communes).

CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS

MAI 2013			
17-18-19	Balivernes	Festival Théâtre	Espace Bois joli
24-25-26	Balivernes	Festival Théâtre	Espace Bois joli
29	Don du sang	Collecte	Bois de la Haie
JUIN 2013			
7-8	Ecole Marcel Canonnet	Fête de fin d'année	Espace Bois Joli
15-16	Danse	Spectacle de fin d'année	Espace Bois Joli
20	Amis réunis	Buffet froid	Arcades
30	OGEC	Kermesse	Espace Bois Joli
JUILLET 2013			
6	Comité des fêtes	Feu d'artifice	Terrain de Football
24	Don du Sang	Collecte	Bois de la Haie
SEPTEMBRE 2013			
7	Commission Sport	Forum des associations	Omnisports
14-15	Amicale Laïque	Raid Caffino	
22	Don du Sang	Randonnée pédestre	
25	Don du Sang	Collecte	Bois de la Haie
OCTOBRE 2013			
19-20	Comité des fêtes	Foire commerciale	Bois de la Haie + Omnisport
NOVEMBRE 2013			
8-9-10	Balivernes	Festival Théâtre	Espace Bois joli
15-16-17	Balivernes	Festival Théâtre	Espace Bois joli
22-23-24	Balivernes	Festival Théâtre	Espace Bois joli
27	Don du Sang	Collecte	Bois de la Haie
30	Mairie	Repas des Aînés	Espace Bois Joli
DECEMBRE 2013			
7-8	Téléthon	Espace Bois Joli	
13	Comité des fêtes	Spectacle de Noël	Espace Bois Joli

INFOS PRATIQUES

PROCESSIONNAIRE DU PIN : LA CAMPAGNE DE LUTTE 2013

Cette année encore, la FDGDON 44 organise une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin. Responsables de réactions allergiques parfois graves, elles occasionnent également des dégâts aux arbres.

A partir de septembre et jusqu'en décembre, la FDGDON 44 interviendra chez les particuliers préalablement inscrits auprès de leur mairie et sur les espaces publics, afin de limiter la prolifération des chenilles. Cette campagne de lutte est exclusivement biologique.

Les personnes souhaitant bénéficier d'une intervention automnale doivent se faire connaître auprès de leur mairie avant le 26 juillet 2013. Une fiche d'information précisant le coût du traitement leur sera remise lors de l'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la FDGDON au 02 40 36 83 03 ou consulter notre site www.fdgdon44.fr

PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE

Vous avez pu constater que depuis la fin de l'année 2012, des pancartes ont été apposées devant les tombes considérées comme étant en état d'abandon. Un registre des tombes concernées est consultable au cimetière et en mairie aux horaires d'ouverture.

Les propriétaires ou héritiers du concessionnaire originel qui souhaitent conserver la concession doivent contacter la mairie, ainsi que toutes personnes susceptibles de communiquer des renseignements sur les tombes abandonnées.

Sachez que les tombes ayant un caractère patrimonial seront entretenues et conservées par la commune.

CLASSE DE 63



Vous êtes né(e) en 1963 et vous allez avoir 50 ans cette année. Nous avons pensé que ce serait sympa de franchir ce cap ensemble autour d'un bon repas.

Nous envisageons d'organiser une journée festive le dimanche 10 Novembre 2013 à Château-Thébaud.

Pour celles et ceux qui sont intéressés par cet anniversaire, prière de contacter :

Jérémy ou Marie MARNIER : 02 40 06 57 09

INTERCOMMUNALITE



OFFICE DE TOURISME DU VIGNOBLE DE NANTES

1^{er} guide touristique de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes



L'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes, qui vient tout juste de fêter son 1^{er} anniversaire d'existence, a lancé son 1^{er} guide touristique pour la saison 2013. Ce guide fait la promotion du Vignoble : son patrimoine, ses paysages, ses grands sites de visites, sa gastronomie..., mais il présente aussi l'offre touristique : hébergements, restaurants, lieux de visites et de dégustation, manifestations...

Le guide est à retirer gratuitement dans les bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes :

- Bureau d'accueil Clisson - Place du Minage - Tél : 02 40 54 02 95 - Mail : accueil.clisson@levignobledenantes.com
- Bureau d'accueil Le Loroux-Bottereau – 12, place Rosmadec - Tél : 02 40 03 79 76
Mail : accueil.lorouxbottereau@levignobledenantes.com
- Bureau d'accueil Vallet – 1 place Charles de Gaulle - Tél : 02 40 36 35 87
Mail : contact.vallet@levignobledenantes.com

Le guide sera à télécharger gratuitement sur le site www.levignobledenantes-tourisme.com à compter du mois de mai.
Tél. : 02.40.36.35.94



REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

Le SCoT est un document d'urbanisme qui définit un projet de territoire pour le Pays du Vignoble Nantais à l'horizon 2030. Il poursuit des objectifs en termes de développement économique, de logements, de transports, d'environnement...

Il couvre le territoire des 4 Communautés de Communes de Loire-Divatte, de Sèvre-Maine et Goulaine, de la Vallée de Clisson et de Vallet, soit 28 communes.

Approuvé en 2008, la révision du SCoT est en cours pour intégrer des évolutions règlementaires et l'adapter aux nouveaux enjeux du territoire.

Les habitants sont invités à s'associer à cette réflexion.

Venez échanger sur ce projet lors des réunions publiques organisées :

- le jeudi 16 mai 2013 à 19 h 00, salle du Muguet à HAUTE-GOULAIN
- le jeudi 30 mai 2013 à 19 h 00, Palais des Congrès, salle Rabelais au LOROUX-BOTTEREAU
- le lundi 10 juin 2013 à 19 h 00, Complexe de la Margerie, salle de la Margerie à GORGES

Venez consulter les dossiers de concertation :

- dans votre mairie
- au siège de votre Communauté de Communes,
- ou encore au siège du Syndicat de Pays.

Ces dossiers sont consultables à partir du 8 avril 2013, jusqu'à l'enquête publique (automne 2013).

Vous pouvez inscrire vos remarques et suggestions dans le cahier d'observation.

Adressez vos remarques ou questions à :

M. le Président
Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais
Maison de Pays
Allée du Chantre BP 89133
44 191 CLISSON Cedex
e-mail : scot@vignoble-nantais.fr

Plus d'informations sur le site : www.vignoble-nantais.eu

INTERCOMMUNALITE

NOUVEAU SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE, MAINE ET GOULAINNE

Mise en place d'un LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Famille, parents, grands-parents, venez avec votre enfant de 0 à 4 ans, découvrir ce cadre convivial et adapté aux tout petits.

Vous pourrez vous rencontrer et trouver les réponses aux questions de la vie de tous les jours : éducation, apprentissage des limites, alimentation, sommeil...

Gratuit, sans inscription et confidentiel

Sans jugement, en toute bienveillance, vous serez accueillis par des professionnels : éducateur de jeunes enfants et psychologue

Sur notre commune de Château-Thébaud, cette permanence a lieu de 9 h à 12 h 30 à l'accueil périscolaire le 4ème samedi du mois sauf pendant les vacances.

Retrouvez le calendrier des permanences du LAEP sur le site de la communauté www.cc-sevre-maine-goulaine.fr

PERMANENCES ESPACES INFO ENERGIE : DES CONSEILS POUR VOTRE LOGEMENT

Comment bien isoler mon logement? Comment le construire en respectant la future réglementation thermique 2012 (Bâtiment Basse Consommation) ? Quelles sont les solutions de production d'énergies renouvelables dans ma région ?

Pour obtenir les réponses à ces questions – et à bien d'autres –, ayez le réflexe Espace Info Énergie. Les Espaces Info Énergie ont pour vocation d'informer et de conseiller gratuitement les particuliers, mais aussi les entreprises et les collectivités sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

La permanence aura lieu :

- le 29 mai 2013, le 26 juin 2013, le 24 juillet 2013 au centre de la Tannerie, au Loroux Bottereau.
- et le 15 mai 2013, le 12 juin 2013, le 10 juillet 2013 à la Maison de Pays, à Clisson.

Horaires des permanences : 9 h-13 h

**Les rendez-vous se font sur inscription
auprès de l'Espace Info Énergie au 02 40 08 03 30**

Ces permanences sont financées par le Pays du Vignoble Nantais et la Région des Pays de la Loire.

